

**Séance
extraordinaire
2018-02-19ss**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace, tenue le lundi 19 février 2018 à 20 heures à laquelle sont présents, M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, les conseillers, MM Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Gaétan Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Chantal Côté, Pauline Joncas et Évelyne Gallet. M^{me} Sophie Boucher, secrétaire-trésorière, est également présente.

L'avis de convocation a été donné à chacun des membres du Conseil tel que permis par l'article 157 du Code municipal. Cette séance a été convoquée par la secrétaire-trésorière afin que soit pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Rejet de l'ensemble des soumissions pour la réfection des conduites sur la route du Souvenir et le chemin Vincelotte;
5. Appel d'offres pour les travaux de réfection des conduites sur la route du Souvenir et le chemin Vincelotte avec des plans modifiés;
6. Mandat complémentaire à Tetratex dans le cadre des plans et devis pour la réfection des conduites sur la route du Souvenir et le chemin Vincelotte pour l'ajout d'un nouveau poste de pompage;
7. Résolution au MDDELCC pour une demande d'autorisation dans le cadre du projet de réfection des conduites sur la route du Souvenir et le chemin Vincelotte comprenant un nouveau poste de pompage et un existant;
8. Période de questions;
9. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} Jocelyne Caron, mairesse
M. Pierre Martineau, siège # 1,
M. Jonathan Daigle, siège # 2,
M^{me} Pauline Joncas, siège #3,
M. Gaétan Bélanger, siège # 4,
M^{me} Évelyne Gallet, siège # 5,
M^{me} Chantal Côté, siège # 6

2018-02-01ss

Adoption de l'ordre
du jour

3. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2018-02-02ss

Rejet ensemble des
soumissions
Souvenir-Vincelotte

4. Rejet de l'ensemble des soumissions pour la réfection des conduites sur la route du Souvenir et le chemin Vincelotte

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité a procédé à un premier appel d'offres public pour l'exécution de travaux de réfection de conduites sur la route du Souvenir et le chemin Vincelotte ;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no 2017-07-08, le Conseil a rejeté la seule soumission reçue dans le cadre de cet appel d'offres en raison, notamment, du fait que la soumission n'était pas conforme aux documents d'appel d'offres et le prix soumis excédait le budget prévu par la Municipalité pour ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt no 2016-14 décrétant une dépense et un emprunt pour ce projet, de 5 M\$, lequel montant inclus l'ensemble des coûts du projet tels que les travaux, honoraires professionnels d'ingénierie, frais de financement, etc. ;

CONSIDÉRANT QU' un second appel d'offres public a été initié par la Municipalité le 5 juillet 2017, appel d'offres dans lequel deux options avaient été proposées (option 1 : travaux réalisés en 2017 et 2018 et option 2 : travaux réalisés en 2018);

CONSIDÉRANT QUE le 23 août 2017, cinq soumissions ont été ouvertes, soit :

Entrepreneur	Montant avec taxes
Allen entrepreneur inc.	6 834 114,00 \$
Construction Polaris inc.	7 553 857,50 \$
Entreprises G.N.P. inc.	7 621 803,01 \$
Les Excavations Lafontaine inc.	7 693 395,30 \$
Action Progex inc.	7 854 550,47 \$

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues excédaient à nouveau l'enveloppe budgétaire dont dispose la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE différentes options ont été analysées, dont la possibilité de retrancher une partie des travaux afin de respecter l'enveloppe budgétaire et de tenir compte des conditions d'octroi de subvention ;

CONSIDÉRANT QU' il est apparu que les travaux devant être retranchés étaient importants et obligeaient également la modification des plans et devis, notamment pour l'ajout d'un nouveau poste de pompage et la modification d'un poste de pompage existant ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge préférable de rejeter l'ensemble des soumissions et de reprendre le processus d'appel d'offres avec des travaux réduits et des plans modifiés pour tenir compte des contraintes budgétaires de la Municipalité et pour respecter les lois qui régissent la Municipalité en matière d'octroi de contrat ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité rejette l'ensemble des soumissions reçues qui ont été ouvertes le 23 août 2017 dans le cadre de l'appel d'offres pour la réfection des conduites sur la route du Souvenir et le chemin Vincelotte.

QU'un mandat soit accordé à Tetra Tech pour modifier les plans et devis afin de tenir compte du retrait d'une partie des travaux, et ce, selon l'offre de services déposée à la Municipalité le 12 février 2018.

QUE la directrice générale soit autorisée à procéder à un nouvel appel d'offres pour l'exécution de ces travaux (Vincelotte : au complet et Souvenir : de la voie ferrée à Vincelotte) selon les plans et devis modifiés, incluant l'ajout d'un nouveau poste de pompage et la modification d'un poste de pompage existant.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux soumissionnaires ayant déposé une soumission dans le cadre du présent appel d'offres.

Appel d'offres
réfection Souvenir-
Vincelotte modifié

5. Appel d'offres pour les travaux de réfection des conduites sur la route du Souvenir et le chemin Vincelotte avec des plans modifiés

Point à l'ordre du jour retiré puisque la résolution 2018-02-02ss comprend le rejet de l'ensemble des soumissions ainsi que l'autorisation pour retourner en appel d'offres avec des plans modifiés.

2018-02-03ss

Mandat Tetra Tech
pour plans et devis
modifications plans
et devis Souvenir-
Vincelotte

6. Mandat complémentaire à Tetrattech dans le cadre des plans et devis pour la réfection des conduites sur la route du Souvenir et le chemin Vincelotte pour l'ajout d'un nouveau poste de pompage

CONSIDÉRANT

la décision de rejeter l'ensemble des soumissions pour le projet de réfection des conduites sur la route du Souvenir et le chemin Vincelotte (résolution numéro 2018-02-02ss);

CONSIDÉRANT QUE

nous devons modifier nos plans et devis puisque nous ajoutons un nouveau poste de pompage et devons intégrer certaines modifications pour les modifications apportées au poste de pompage « Bord-de-l'Eau »;

CONSIDÉRANT QUE

les plans ont été faits par Tetra tech QI inc. ;

CONSIDÉRANT QUE

l'article 938 du *Code municipal* s'applique dans ce cas;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

Appuyé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RESOLU À L'UNANIMITE

D'accepter l'offre de services complémentaire pour les travaux additionnels de modification des plans et devis pour la route du Souvenir et le chemin Vincelotte pour un montant d'environ 25 000 \$ avant taxes. Le tout inclus les activités suivantes : plans et devis pour le nouveau poste de pompage d'égout, modifications des plans et devis (conduites de raccordement pour le poste de pompage), intégration des modifications au poste de pompage « Bord-de-l'Eau », préparation et envoi des documents d'appel d'offres révisés et suivi pendant l'appel d'offres.

2018-02-04ss

Demande de c.a.
poste pompage
Souvenir et
modification BDL

7. Résolution au MDDELCC pour une demande d'autorisation dans le cadre du projet de réfection des conduites sur la route du Souvenir et le chemin Vincelotte comprenant un nouveau poste de pompage et un existant

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Évelyne Gallet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace autorise Tetra Tech QI inc. à soumettre en son nom toutes les demandes au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'obtention de l'autorisation nécessaire à la réalisation des travaux du projet «Ajout d'un poste de pompage route du Souvenir et modification poste de pompage rue du Bord-de-l'Eau ».

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Que dans le cas où les travaux seraient retardés et que la transmission serait reportée au-delà de la date prévue, la Municipalité s'engage à aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques des nouvelles dates de fin prévues des travaux et de la transmission de l'attestation.

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace certifie que le projet présenté ne contrevient à aucun règlement municipal.

Période de questions

8. Période de questions générales

Aucune question de la personne présente à la séance extraordinaire.

2018-02-05ss

Levée de la séance

9. Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par la conseillère Pauline Joncas, que la séance soit levée à 20 heures 10.

Secrétaire-trésorière

Mairesse